



Petits excès de vitesse, défaut de ceinture de sécurité, enfants non attachés, téléphone au volant, stationnement gênant, non respect des passages piétons, oubli de clignotant,...

Des infractions souvent insignifiantes aux yeux de la plupart des automobilistes mais qui pourtant peuvent se révéler très dangereuses.

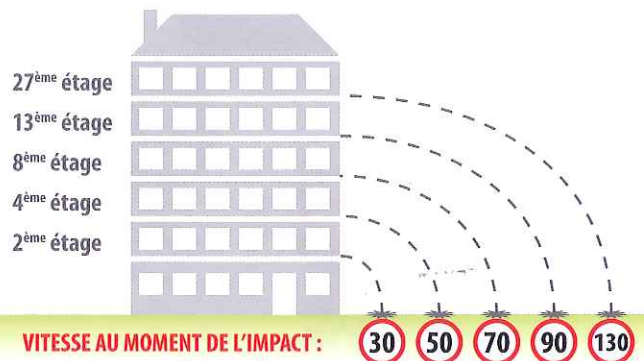
**En voiture, tous attachés !**



Le non port de la ceinture de sécurité est la 3<sup>ème</sup> cause de mortalité sur les routes.

- Dès 20 km/h, un choc subi sans ceinture peut être mortel. Les principaux risques : être projeté avec force à l'intérieur de l'habitacle ou être éjecté du véhicule.

En roulant à 50km/h, le choc équivaut à une chute du 4<sup>ème</sup> étage (environ 9 m de hauteur)



S'attacher à l'avant comme à l'arrière c'est :

- **montrer l'exemple** à ses enfants qui, dès le plus jeune âge, doivent obligatoirement être attachés et transportés au moyen de dispositifs adaptés et homologués ;
- **faire preuve de civisme** : les accidents de la route coûtent cher à la collectivité (secours, hospitalisation, rééducation).

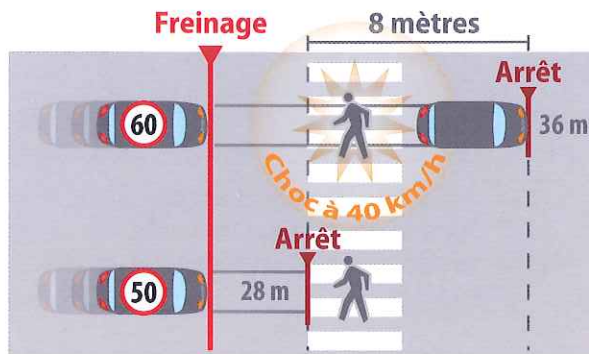


La vitesse est la 2<sup>ème</sup> cause de mortalité sur les routes. Elle intervient comme facteur aggravant dans 45 % des accidents mortels.

**On ne gagne pas de temps sur la route**

Pour un parcours de 50 km sur autoroute (Annecy - Cluses), on gagnerait moins de 3 minutes en roulant à 150 km/h au lieu de 130 km/h...

En cas de coup de frein brusque, si l'on roule à 50 km/h au lieu de 60 km/h, on peut gagner 8 mètres. Cela suffit pour épargner un piéton, une vie...



DISTANCE D'ARRÊT EN FONCTION DE LA VITESSE



L'alcool est la 1<sup>ère</sup> cause de mortalité sur les routes.

**Permis probatoire 0,2 g d'alcool = 0 verre d'alcool**

0,5 g d'alcool = 2 verres de vin

> **Équivalence des verres d'alcool**



Une heure après le dernier verre, l'alcool s'élimine au rythme de 0,10 g/l à 0,15 g/l par heure.

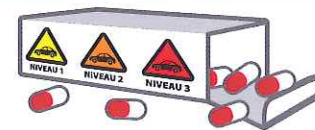
« Tout conducteur d'un véhicule terrestre à moteur, à l'exclusion d'un cyclomoteur, doit justifier de la possession d'un éthylotest, non usagé, disponible immédiatement. » article R234-7 du Code de la Route.

**Stupéfiants = risque multiplié**



- Un conducteur qui a simultanément fumé du cannabis et consommé de l'alcool multiplie par 15 le risque d'avoir un accident.
- Les stupéfiants peuvent modifier l'état de conscience, la vigilance, la perception.
- Conduire sous l'influence des stupéfiants est un délit.

**Attention aux médicaments**



- Les médicaments peuvent avoir des effets sur la vigilance. Toujours se reporter aux indications figurant sur les notices.

**NIVEAU 1** **Soyez prudent,** ne pas conduire sans avoir lu la notice.

**NIVEAU 2** **Soyez très prudent,** ne pas conduire sans l'avis d'un professionnel de santé.

**NIVEAU 3** **Attention, danger :** ne pas conduire. Pour la reprise de la conduite demandez l'avis d'un médecin.

**ATTENTION  
DANGER!**

KDC

**Le téléphone au volant est la cause d'un accident de la route sur 10.**

• Il perturbe l'attention et multiplie par 5 le risque d'accident. Ecrire un message en conduisant multiplie ce risque par 23.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, il est interdit aux conducteurs de porter à l'oreille tout dispositif susceptible d'émettre du son.



### Traversées des piétons

**Céder le passage aux piétons est obligatoire...**

dès lors que ceux-ci sont engagés « régulièrement sur la chaussée », c'est-à-dire :

- sur un passage pour piétons,
- sur la chaussée si le passage piétons est à plus de 50 m,
- s'ils manifestent l'intention de traverser.

Le non respect de cette obligation est sanctionné d'une amende de 135 € et du retrait de 4 points sur le permis de conduire.



**Cas classique :** le premier véhicule s'arrête, le piéton traverse, il est percuté par le second véhicule.



**ATTENTION  
DANGER!**

KDC

### Utiliser le clignotant

**Mettre son clignotant est obligatoire pour :**

- quitter sa place de stationnement
- signaler sa volonté de se garer
- signaler que l'on va tourner (à droite ou à gauche)
- signaler que l'on double un vélo, un deux roues
- signaler que l'on évite un obstacle.

• Dans un giratoire, il faut mettre le clignotant gauche lorsque 2 voies et plus sont matérialisées ou lorsque l'on parcourt plus de la moitié du giratoire, et le clignotant droit pour sortir.



**« JE TRAVAILLE POUR VOUS,  
FAITES ATTENTION À MOI ! »**

**44% des usagers de la route dépassent de plus de 20 km/h la vitesse limite autorisée aux abords des chantiers.**

**Derrière chaque chantier,  
il y a quelqu'un qui travaille.  
Respecter les règles, c'est respecter sa vie.**

### Chiffres repères Haute-Savoie

> En 2014 <sup>(a)</sup> : 401 accidents, 46 tués, 494 blessés.

> En 2015 <sup>(b)</sup> : 363 accidents, 37 tués, 444 blessés.

Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 mars 2016 : 66 accidents, 8 tués et 85 blessés.

Source : Observatoire Départemental de la Sécurité Routière : (a) données 2014 définitives, (b) données 2015 définitives, (c) données 2016 provisoires.



INFRASTRUCTURES, TRANSPORT ET MOBILITÉ

**Kit de  
conduite 0 €\***

La sécurité n'a pas de prix

\* Disponible chez tous les conducteurs responsables



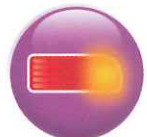
Je ne  
consomme pas  
d'alcool ni de  
stupéfiants



J'attache ma  
ceinture à l'avant  
et à l'arrière



Je n'utilise pas  
mon téléphone  
portable



Je signale  
correctement  
mes changements  
de direction



Je m'arrête  
au feu orange  
sauf en cas  
de danger



Je suis vigilant  
aux abords des  
passages piétons



Je réduis  
ma vitesse aux  
abords de travaux  
signalés

**haute  
savoie**  
le Département



Inclus dans ce kit :  
**« LA COURTOISIE  
AU VOLANT »**